

ASSEMBLEE DU 18 DECEMBRE 1971

A 9 heures, M. Chastagnol ouvre la séance. Il remercie le directeur de la maison de l'Inde d'avoir bien voulu à nouveau nous recevoir, ce dernier nous souhaite la bienvenue.

Sont présents : ARON, Paris I, B. BEAUJARD Rouen, BERTRAND Paris I, BESSIGNEUL Nice, BIZIERE Rennes, BONNEAU Caen, BOURRIOT Lille III, BRIANT Tours, BRUHL Lyon, BUDISCHOWSKY Rennes, BURNAND Nancy, CARRE Cl rmon-Ferrand, CELS Tours, CHASTAGNOL Paris IV, CHRISTOL Paris I, CLAVEL Besançon, CORDIER Aix, DECRET Lyon II, DENIAUX Caen, DESANGES Nantes, Y. DUVAL Créteil, DUNAND Besançon, ETIENNE Bordeaux, ESTEVE Perpignan, FABRE Brest, FEVRIER Aix en Provence, FOUCHER Tours, FREZCULS Strasbourg, GAUTHIER Paris IV, J. HARMAND Clermont-Ferrand, L. HARMAND Rouen, JACQUES Reims, LARONDE Grenoble II, LE GALL Paris I, LE CLAY Paris X, LEPHELLEY Lille III, LERICHE Caen, LEVEQUE Besançon, MANGIN Dijon, J.P. MARTIN Reims, MAURIN Bordeaux, MORIN Poitiers, MOSSE Vincennes, NICOLET PARIS I, PAVIS D'ESCURAC Strasbourg, P. PETIT Grenoble, PERRIN Dijon, L. PIETRI Paris IV, QUET Nantes, REMY Saint-Etienne, ROUGE Lyon, RUZE Paris I, SAKELLARIOU Lyon II, VAN EFFENTERRE Paris I, VIAL Lyon, VILLARD Paris X -Nanterre.

S'étaient fait excuser : BORRIUS, DEMOUGEOT, DUMONT, N. DUVAL, GARLAND, MELLIN, Ch. PIETRI, PAPE, PEQUINIOT, REY COQUAIS, TELAMON.

M. CHASTAGNOL remercie de leur venue J. BEAUJEU représentant de l'A.P.L.A.E.S. et J. MARCADE (A.P.A.H.A.U.).

I. Rapport financier et questions pratiques.

Mademoiselle MOSSE (trésorière) expose les difficultés de la situation.

En caisse au 31 décembre 1970	F. 2.103,93.
<u>Dépenses pour 1970</u>	F 2.227,85
Frais de voyages pour invités	F. 690
secrétariat (avec rappel 1969/70)	F 508,400
papier, timbres	F. 561,45
Maison de l'Inde	F. 300
Congrès de Montpellier (impression du questionnaire....)	F . 178

Or, il n'est rentré que F. 840 de cotisations 1970/71 !!!
et F. 100 pour 1971-1972!!!

Mademoiselle MOSSE lance un vibrant appel. Les cotisations sont de F. 20 pour les membres actifs et F. 10 pour les membres associés à verser au compte de la SOPHAU. CCP 1807,52. PARIS

Le secrétariat dorénavant battra le rappel de cotisations au début de chaque année universitaire, on espère que chacun pour cette année saura se mettre à jour.

Le secrétaire signale qu'ont été imprimées des fiches qui doivent être transmises à tous les enseignants d'histoire ancienne. Il faudrait qu'elles soient renvoyées remplies complètement à

J.M. BERTRAND, UER d'Histoire, Paris I, 17, rue de la Sorbonne V°.PARIS
ou J.M. BERTRAND, 22, rue Dajot 77 MELUN.

Il sera possible, grâce à elles, de constituer un annuaire des enseignants d'histoire ancienne dans l'Université et d'envisager la publication d'un fichier des thèses en cours (entreprises ou patronnées par les membres de la SOPHAU).

II. Assemblée de printemps.

Elle sera organisée à Bordeaux, vraisemblablement le 13 et le 14 mai :

Le 13, séance de travail : questions diverses, réflexion sur le thème Histoire Ancienne et Histoire (problèmes de méthodes..). Mademoiselle MOSSE sera rapporteur pour l'Histoire grecque, M. LE GALL pour l'Histoire Romaine. Visite aux fouilles de Bordeaux, Dîner au Château Latour (premier grand cru de Médoc)

Le 14 excursion à Saintes sous la conduite de M. MAURIN, puis à Royan.

III. Rapport moral.

1. -_a Ecoles françaises à l'étranger.

M. FOUCHER/difficilement enquête sur l'origine des membres des écoles d'Athènes et de Rome.

2. Problèmes spécifiques de l'école d'Athènes. MM. CHASTAGNOL et LEVEQUE ont rencontré M. AMANDRY, M. LEVEQUE signale que M. AMANDRY est favorable à la venue à Athènes de stagiaires (stages de trois mois entre le 15 septembre et le 15 décembre plutôt, ni à Pâques ni aux grandes vacances en tout cas), il est possible de recevoir à l'école deux chercheurs à la fois. Le problème qui se pose est celui du remboursement des frais de voyage (le CNRS pourrait peut-être le prendre à sa charge). Pour des stages de plus longue durée se pose la question du traitement, le ministère ne serait pas défavorable à un système de détachement. Quant à l'absence d'historiens à Athènes, M. AMANDRY la constate, mais n'y peut rien, il faudrait voir si on ne pourrait pas inciter les historiens (notamment à l'ENS, mais à M. AMANDRY serait favorable à un système de bourses qui permettrait à des non-normaliens de se présenter

au concours) à devenir membres de l'école. M. AMANDRY ne juge pas nécessaire d'ajouter une épreuve d'histoire ancienne à celle que l'on présente au concours, mais il est prêt à en parler aux membres du jury. Sur la question du Conseil Scientifique, il ne peut ni ne veut s'engager.

M. CHASTAGNOL souligne le caractère cordial des entretiens avec M. AMANDRY et rappelle que les vœux de la S.O.P.H.A.U. concernant les écoles ont été connus à l'Institut.

M. VAN EFFENTERRE insiste sur le fait que la mission de l'école est de former les archéologues. M. ETIENNE refuse que les historiens en soient écartés.

MM. ETIENNE et LEVEQUE soulignent le rôle important que doit jouer dans la vie d'une école rénovée et à tous les niveaux un conseil scientifique dont la mise en place apparaît nécessaire (Mademoiselle DURAND tient à rappeler qu'à l'Institut du Caire le recrutement se fait sur dossier par une commission de spécialistes).

Un certain consensus se dégage autour des points suivants :

1. La SOPHAU souhaite que les écoles françaises de Rome et d'Athènes soient dotées d'un conseil scientifique qui aurait pour mission notamment de désigner par examen d'un dossier leurs futurs membres.

2. La SOPHAU demande instamment que soit mise en place une procédure permettant de recevoir dans les écoles des stagiaires qui pourraient y séjourner et y travailler (il faudrait envisager des stages de trois ou six mois).

3. Concours de recrutement.

M. CHASTAGNOL rappelle les étapes de son action pour faire aboutir auprès du jury de CAPES les recommandations de la SOPHAU (La Société demandait que la question d'histoire ancienne soit la même au CAPES qu'à l'Agrégation). M. CHASTAGNOL a écrit aux présidents du jury, M. FRANCOIS n'a pas répondu, M. GENET l'a fait en signalant que le jury d'Agrégation avait fixé un programme sans le consulter.

J.P. MARTIN rappelle que, s'il semble y avoir une certaine humeur de la part des deux présidents, ceux-ci l'ont néanmoins soutenu quand il a proposé pour le CAPES une question semblable à celle qui venait d'être choisie par le jury d'Agrégation. J.P. MARTIN souligne ensuite que le jury de CAPES ne comprend pas assez de spécialistes d'histoire ancienne, membres de

l'enseignement supérieur. J.M. MARTIN proteste contre le fait que certains candidats au CAPES ont pu à l'oral utiliser leurs propres livres. Le président de la SOPHAU est chargé, au nom de la société, de demander aux jurys de ne plus tolérer cette pratique. Sur proposition de MM. EPIENNE et LEVEQUE, l'Assemblée émet le vœu que les programmes des concours soient connus et publiés au J.O. avant Pâques.

4. Problèmes particuliers à l'Agrégation.

M. CHASTAGNOL rend compte de son action. Il a demandé par diverses lettres la mise en place d'un concours unique d'Agrégation d'histoire (homme et femmes). R. WEIL n'y serait pas hostile, M. DROZ n'a pas répondu, M. HUBAC pense que ce n'est pas de sa compétence. Le président est chargé de continuer à proposer cette réforme et de tenter de la faire aboutir.

5. R.E.A.

Une réunion du quatuorvirat assumant la direction de la revue a lieu le 21 décembre. Des décisions importantes seront prises (choix d'un éditeur), rapport sera fait à l'Assemblée de Bordeaux.

IV. Questions diverses.

1. place de l'histoire ancienne dans le cursus universitaire.
Si Melle DEMOUGEOT se félicite (dans une lettre au bureau) de ce qu' l'étude de l'Histoire Ancienne soit à nouveau obligatoire pour les étudiants de 1er cycle, à l'université P. Valéry, M. Rougé signale que un peu plus de 20% des étudiants lyonnais s'en dispensent. La Société s'inquiète de ce que l'histoire ancienne pourrait ne plus être partout un enseignement obligatoire pour qui veut obtenir une licence d'histoire. Pour défendre ses positions, l'Assemblée 1971 "demande que la SOPHAU soit représentée dans les Commissions de la pédagogie, chargées d'étudier les problèmes relatifs à l'enseignement dans le premier et le second cycles de l'Enseignement supérieur".

2. Projet ministériel de Centres de Formation des Maîtres .

Rapport de M. LEPELLEY (chargé d'étudier le problème avec Ch. PIETRI), très défavorable aux projets du ministère. Par la discussion qui s'engage (interviennent notamment MM. PETIT, BOURRIOT, LEVEQUE, MAURIN, FOUCHER, FREZOULS,.... et M. BEAUJEU, représentant l'APLAE, qui insiste sur le fait que la "pédagogie" tient plus de place dans les études des futurs professeurs que l'acquisition de connaissances scientifiques) se dégage un accord général. Après que M. FOUCHE ait proposé une motion sous cette forme : "La SOPHAU déclare ce texte fondamentalement mauvais et charge tous ses membres de lutter contre à quelque niveau que ce soit dans quelque commission universitaire que ce soit".

l'assemblée vote à l'unanimité un texte préparé par M. LEVEQUE, LEPELLEY,

"Le projet de centres de formation des maîtres soulève de la part de la SOPHAU une opposition particulièrement nette :

1. Un concours qui se place au niveau BAC + 2 ne sélectionne pas nécessairement les meilleurs professeurs et nuit particulièrement aux étudiants issus de milieux humbles qui ont un démarrage plus lent dans les études supérieures.
2. Ce recrutement prématuré et définitif ferme trop tôt l'accès aux carrières de l'enseignement.
3. La superposition d'un examen (le DUEL) et d'un concours national la même année nuira profondément aux études de Premier Cycle, l'effort de l'étudiant se tournant naturellement vers la préparation d'un concours sans programme, donc de nature rhétorique, par conséquent sans valeur scientifique.
4. L'essentiel est, dans un premier temps, d'améliorer les filières actuelles de recrutement et de formation des enseignants (IPES, CPR, ENS, CAPES, Agrégation) et de créer des filières nouvelles ouvrant de nouveaux débouchés pour les étudiants en Lettres

3. C.N.R.S.

M. ETIENNE pose la question d'une entrevue avec la direction du C.N.R.S. pour les futures élections. Il faudrait que les sections 32 et 34 un certain nombre de postes soit donné (au prorata du nombre d'électeurs) à des historiens. Il faudrait ensuite envisager la création d'une nouvelle section réservée aux seuls historiens d'histoire ancienne et aux archéologues. La SOPHAU charge son président de rencontrer le directeur du C.N.R.S.

4. Comité Consultatif.

M. ETIENNE rappelle que le Comité consultatif a pour souci d'aider les candidats (notamment en les informant de façon détaillée des raisons d'un échec); le Comité consultatif ne veut pas limiter a priori le nombre des inscriptions sur les listes ; pour le cas de la LAFMA il ne réclame pas (comme on semble le croire) des dossiers énormes "mieux valent 100 pages géniales que 300 médiocres").

M. LE GALL puis FEVRIER, conseillent aux jeunes chercheurs de ne pas rester isolés et de prendre contact avec tous ceux qui travaillent dans le même domaine qu'eux. Il signale d'existence de :

- Congrès International d'Epigraphie à Munich 18/24 septembre 1972.
- Congrès du lises, Roumanie 7/13 septembre 1972.
- Séance d'information organisée par le Conseil Scientifique de Photogrammétrie architecturale et archéologique, sous les auspices de l'IGN le 26 janvier 1972 à Saint-Mandé (2 Avenue Pasteur).

M. LEVEQUE rappelle l'existence d'un colloque sur l'esclavage et l'affranchissement les 2 et 3 mai 1972 à Besançon.

Avant de lever la séance, M. CHASTAGNOL rappelle que la SOPHAU a six ans d'existence ; qu'elle est née autour de M. SESTON, auquel elle tiendra à manifester son attachement lors de la remise de son épée académique. Il remercie tous les membres de la SOPHAU de leur souci du bien commun. M. FOUCHE remercie MM. CHASTAGNOL et ROUGE pour leur dévouement à la Société durant l'exercice de leur mandat. La séance est levée à 13 heures.

x

x x

Réunion du bureau à 13 h 15 (en l'absence de M. GARLAND, membre).

M. ETIENNE, candidat à la Présidence, est élu à l'unanimité des présents.

M. FOUCHE est confirmé dans ses fonctions de Vice-Président.

Mademoiselle MOSSE devient Vice-Présidente.

Madame PIETRI devient trésorière et recevra les signatures de Mademoiselle MOSSE dans le courant du mois de janvier. M. BERTRAND et Mademoiselle PERRIN restent secrétaires.

La prochaine réunion du bureau est fixée au 17 janvier à 17 heures, au domicile de la Vice-Présidente.

JM BERTRAND - L. PIETRI.